

Le 22 août 2008, un incendie se déclare sur le site de Vitale Recyclage. Le feu continue de couvrir et n'est maîtrisé que trois mois plus tard. Le 8 décembre, une contamination par les PCB est découverte dans l'exploitation bovine voisine et entraîne sa mise sous séquestre. Le 3 février 2009, dix autres exploitations sont interdites de vente de lait ou d'animaux. Un arrêté préfectoral interdit la consommation des produits de basse-cour et gibiers de la zone ainsi que celle des animaux nourris avec des végétaux récoltés après l'incendie.

42 - SAINT-CYPRIEN

38.32 - Récupération de déchets triés

22/08/2008

Dans une usine de recyclage de palettes de bois, un feu se déclare, vers 4 h, sur un stock d'environ 2 000 m³ de bois. Le feu est découvert par le gardien du site, dont la maison se trouve face au stockage de bois. Il prévient alors les services de secours. Une fois sur site, les pompiers mettent en œuvre plusieurs lances. Un épais nuage de fumée est observé sur la commune.

L'inspection des installations classées se rend sur le site vers 13 h 30 et constate que le stock de bois est susceptible d'avoir été souillé ou traité par des produits chimiques et que le volume de bois stocké est supérieur à celui autorisé sous le régime de la déclaration. L'exploitant reconnaît également avoir omis de prévenir la préfecture ou l'inspection. Un arrêté d'urgence, visant à prescrire notamment des analyses sur les eaux souterraines sur le site et les zones agricoles proches, est pris.

L'origine du feu est incertaine. Il semble que l'incendie se soit déclaré au niveau d'un broyeur. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes de l'accident.



Photo SDR 42

Le mercredi 3 septembre, le feu couvant est réactivé par le vent qui souffle en rafale et les pompiers interviennent une nouvelle fois. Le sous-préfet se rend sur les lieux. Trois arrêtés sont pris par le préfet de la Loire : une suspension d'activités, une mesure d'urgence de nettoyage et d'élimination des déchets et une mise en demeure pour régulariser la situation administrative de l'entreprise.

Romandie
NEWS

Romandie News

Texte | RSS

Loire : mise sous séquestre d'un élevage après une pollution aux PCB

SAINT-ETIENNE - Une contamination aux PCB (polychlorobiphényles) a été découverte à Saint-Cyprien (Loire), conduisant à la mise sous séquestre d'une ferme de 85 bovins, a-t-on appris vendredi auprès de la préfecture et de l'agriculteur concerné.

"La livraison à la consommation du lait de l'exploitation concernée a été interdite et ses animaux ont été consignés dans l'attente d'investigations complémentaires", indique la préfecture.

Dans cette ferme, outre le lait, qui présente un taux de PCB près de cinq fois supérieur au maximum autorisé, selon son dirigeant, Gérard Rolland, le foin et le maïs récoltés après le 21 août 2008 est lui aussi contaminé.

"Les résultats d'analyses en cours sur une quinzaine d'autres exploitations du secteur seront connues durant la première quinzaine de janvier", poursuit M. Rolland, qui déplore "le silence imposé par les autorités concernant l'arrêté préfectoral de mise sous séquestre, pris le 8 décembre dernier".

Cette contamination à des PCB "de type dioxine" (ou PBC DL pour "dioxin-like"), serait liée à l'incendie d'un stock de 30.000 tonnes de déchets de bois de l'entreprise Vitale Recyclage, sur la même commune.

Il a fallu trois mois aux pompiers pour venir à bout de cet incendie d'origine criminelle qui avait débuté le 22 août dernier, indique vendredi le parquet de Montbrison (Loire), soulignant que le ou les auteurs présumé(s) courent toujours.

Des mesures de précautions relatives à l'alimentation humaine et animale ont été prises dans un rayon d'un kilomètre autour de l'entreprise incendiée.

L'éleveur estime que "la viabilité économique de mon exploitation est gravement compromise" car il doit continuer à nourrir son cheptel et payer ses charges, sans possibilité de vendre le lait ni les animaux.

(©AFP / 26 décembre 2008 19h58)

mardi 3 février 2009

Saint-Cyprien : la pollution au PCB plus grave que prévu

Dix agriculteurs du secteur ne peuvent plus exploiter les produits de leur ferme. Et la population est invitée à laver les légumes récoltés à Saint-Cyprien et Sury-le-Comtal

Les soupçons sont donc confirmés. Alors que, jusqu'alors, un seul agriculteur était touché par la pollution au PCB, on a appris, vendredi soir via un communiqué de la préfecture, que dix autres exploitants étaient touchés (voir nos éditions de samedi).

Rappel des faits : cet été, un incendie éclate dans l'enceinte de l'entreprise Vitale recyclage, située à Saint-Cyprien. L'entreprise retraite des déchets de bois et l'incendie dure plusieurs semaines. La fumée se répand sur tout le secteur.

C'est cette fumée qui aurait déposé des PCB (1) sur l'exploitation de Nicole et Gérard Rolland, qui jouxte l'entreprise. Car depuis le 8 décembre, le couple ne peut vendre ni le lait, ni la viande, des analyses ayant révélé des taux anormalement élevés sur son troupeau (soixante bêtes).

Cela va faire trois mois qu'il ne tire plus aucun revenu, et que les charges courent. Nous avons rencontré Gérard Rolland le lendemain de Noël (voir nos éditions du 27 décembre). Il disait à l'époque son désarroi face à la situation. Depuis, malheureusement, c'est le statu quo : « J'attends toujours qu'on me dise comment je vais pouvoir m'en sortir » nous a-t-il dit hier.

Problème : il n'est plus le seul. La préfecture avait défini un périmètre de 1 km autour de l'incendie, dans lequel la fumée était soupçonnée d'avoir déposé du PCB. Le temps d'effectuer toutes les analyses, la mauvaise nouvelle est tombée vendredi soir : dix exploitations de plus sont touchées.

Dix agriculteurs qui ne peuvent, à leur tour, vendre ni lait, ni viande. Ils sont basés à Saint-Cyprien, mais aussi à Sury-le-Comtal. Le maire de Saint-Cyprien, Henri Faure, a conscience de l'ampleur des dégâts : « Pour eux, c'est une catastrophe ». Il se dit prêt à aider ceux basés sur sa commune. Mais il se veut aussi rassurant vis-à-vis de sa population : « La pollution est récente puisqu'elle date de l'incendie. Or il n'y a danger pour la santé que si les taux de PCB sont élevés (ce qui n'est pas le cas) et si l'on y est exposé durablement ». Information confirmée par la direction des services vétérinaires (voir ci-dessous). « Simplement, ajoute le maire, par mesure de précaution, on recommande d'éplucher ou de laver soigneusement les légumes récoltés sur la commune depuis le 21 août ».

A Sury-le-Comtal, on parle de cinq ou six exploitations touchées. Mais le maire Roger Damas affirme : « Je ne sais pas lesquelles, on ne m'a rien communiqué ». Il va en tout cas vite le savoir. Car dix agriculteurs sans revenu sur le secteur (onze en comptant Gérard Rolland), ça va vite faire causer dans la plaine du Forez!

Jean-Hugues Allard

NOTE (1) Polychlorobiphényles : produits chimiques utilisés notamment dans les transformateurs électriques. Longtemps des transformateurs ont été stockés sur le site avant que Vitale ne l'exploite.

Pas de danger immédiat pour la santé, mais le périmètre pourrait être élargi

Le directeur départemental des services vétérinaires, Didier Perre, est catégorique : « Une pollution aux PCB, c'est grave si les taux sont extrêmement élevés (plusieurs centaines de fois la norme) et si la population y est exposée pendant de longues années ».

Ce qui n'est pas le cas : d'une part parce que « les prélèvements font état de résultats dépassant de 2 à 10 fois la norme ». D'autre part parce que l'on connaît l'origine de cette pollution : l'incendie, qui date du 21 août dernier. Une exposition limitée dans le temps, donc.

Pourquoi alors ces recommandations de laver les légumes récoltés à Saint-Cyprien et Sury-le-Comtal? «Principe de précaution » avance Bernard Le Menn, le sous-préfet de Montbrison. « On joue la sécurité maximale ».

Précision importante : cette recommandation de laver les légumes s'accompagne de celle de ne pas donner aux animaux des végétaux produits dans ce périmètre de 1 km autour de Vitale recyclage. D'ailleurs un arrêté a été pris pour interdire les produits de basse-cour élevés sur ce périmètre, ainsi que les gibiers tués sur cette même zone depuis le 22 août (soit le lendemain du début de l'incendie).

Reste à espérer que ce périmètre ne devra pas être élargi. Car rien de dit que la fumée n'ait pas déposé des PCB au-delà. « Des analyses seront effectuées prochainement sur un périmètre plus large » déclare Didier Perre. « Mais si des traces de PCB sont trouvées, elles seront de toute façon moins importantes que celles relevées jusqu'à maintenant : on s'est déjà aperçu que, plus on s'éloigne de la source de pollution, plus les taux sont faibles ».

Au-delà des problèmes créés aux agriculteurs, et de l'inquiétude occasionnée auprès des populations, il faudra peut-être sérieusement se pencher sur le devenir du site de Vitale. On sait que l'entreprise (qui n'est que locataire) a d'ores et déjà décidé de quitter prochainement les lieux. Une dépollution serait sans doute bienvenue par la suite.

J.-H.A.

jeudi 12 février 2009

à Saint-Cyprien (Loire)

Pollution : des bovins devront être abattus

Dans le peu réjouissant feuilletton de la pollution au PCB à Saint-Cyprien, des éléments nouveaux sont à rajouter au dossier. Mardi, par la voix du secrétaire général de la préfecture, Patrick Ferin, on apprenait qu'une seconde batterie d'analyses était en cours concernant les quatre domaines (études des sols, des végétaux, du lait et de la viande), déjà examinés. Ces premières analyses avaient conduit les pouvoirs publics à identifier dix fermes concernées par la contamination. Ces exploitations, situées dans un rayon d'un kilomètre autour de l'usine incriminée par le phénomène de pollution (Vital Recyclage), ont été tenues de prendre des mesures d'interdiction concernant la consommation et la vente d'animaux. Elles sont aujourd'hui au nombre de onze.

Les résultats de la seconde série d'analyses seront connus d'ici à la fin du mois.

Pour l'immédiat, les premières mesures prises par les pouvoirs publics concernent le bétail. Patrick Ferin annonce que d'ici la fin de la semaine, on connaîtra le nombre d'animaux contaminés (en l'occurrence des adultes bovins) parce qu'ils ont été cantonnés de façon permanente sur des lots pollués. Les jeunes bovins ne sont pas compris dans ce recensement. « Inutile de nourrir de faux espoirs » annonce le secrétaire général de la préfecture. « Les bêtes contaminées devront être abattues. Plusieurs fermes du secteur sont concernées, mais il n'est pas question d'abattre inutilement ». Ces mesures s'accompagnent naturellement d'un manque à gagner pour les agriculteurs. « Il n'y a pas, en l'occurrence, de dispositif prêt à l'emploi » dit le responsable de la préfecture. « Nous devons bâtir un système d'indemnisation pour apporter une réponse financière ».

Enfin, pour répondre de façon générale aux critiques visant le manque de réactivité des pouvoirs publics, le représentant du préfet déclare : « On ne soigne pas une maladie sans savoir ce que l'on a. Notre démarche est rigoureuse, scientifique. Nous voulons avoir une vision la plus précise possible de la situation en faisant collaborer tous les services : Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, la Direction des services vétérinaires, la chambre d'agriculture... »

André Gavidia

mercredi 25 février 2009

PCB à St-Cyprien : deux cents bovins à abattre pour l'instant

Deux cents têtes, c'est le chiffre évalué par les pouvoirs publics. Il pourrait être revu à la hausse, d'autres analyses étant actuellement en cours dans les onze exploitations touchées

Combien d'animaux vont devoir être sacrifiés ? C'est la question qui hante les agriculteurs de Saint-Cyprien et des environs. Notamment ceux qui figurent dans le périmètre de 5 km autour du site de l'entreprise Vitale, à l'origine de la pollution au PCB révélée au mois de décembre. Pour l'heure, « près de 200 animaux ne sont pas récupérables » déclare le directeur des services vétérinaires, Didier Perre. Pas récupérables, ça veut dire : à abattre.

On imagine le préjudice pour leurs propriétaires.

Or, côté indemnités, rien ne bouge pour l'instant. Gérard Rolland, le premier agriculteur qui a subi l'interdiction d'exploiter ses produits (lait et viande) nous l'a confirmé hier : « Je n'ai toujours rien reçu. Et depuis le 8 décembre, je continue à payer mes charges sans avoir touché un sou ».

Le sous-préfet de Montbrison, Bernard Le Menn, se veut toutefois rassurant : « Aucun abattage ne sera réalisé tant que la question des indemnités ne sera pas réglée ». Question qui reste en suspens pour l'instant. « Mais des négociations sont en cours avec les intéressés » ajoute le sous-préfet.

Le problème, c'est que le nombre de bovins à abattre n'est pas déterminé avec précision. Il y en aura 200, c'est sûr. Mais le chiffre pourrait être bien plus important. Car 1 270 animaux ont été répertoriés dans le rayon de 1 km autour de Vitale.

« Les analyses sont en cours sur les troupeaux des onze agriculteurs concernés » déclare Didier Perre. Analyses dont les résultats ne seront définitifs que dans plusieurs semaines. Et l'on attend ces résultats la peur au ventre : dans un courrier d'information de la mairie de Saint-Cyprien, qui a été envoyé aux habitants la semaine dernière, il est dit que « 500 bovins environ pourraient être soumis à un abattage ».

Et l'on ne parle que du rayon de 1 km autour du site. Or des analyses vont aussi être faites chez des exploitants dans un rayon plus large : 5 km. Dans ce rayon, on recense 120 agriculteurs...

Les particuliers ne sont pas davantage rassurés. A tel point qu'une association est en train de se constituer pour réclamer plus de transparence sur cette pollution.

Le maire, Henri Faure, se défend d'avoir voulu dissimuler quoi que ce soit : « J'attendais les informations officielles de tous les services concernés avant de mettre au courant mes administrés ». Ce qui n'a été fait que samedi dernier, lorsque les 800 foyers de la commune ont reçu ce courrier de la mairie. Soit quand même... deux mois et demi après la révélation de la pollution. « On a fait du mieux qu'on a pu » dit le maire, qui reconnaît toutefois que l'affaire a pris une ampleur qu'il ne soupçonnait pas.

Jean-Hugues Allard